



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 mars 2025 à compter de 20 h, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2025-01-30
525, des Irlandais

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé au 525, rang des Irlandais (lot 6 041 307) dans la zone A-5 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

- Autoriser la création d'un lot dont la profondeur est de 58,28 mètres et d'une superficie de 3700 mètres carrés.

Le règlement de lotissement prévoit à l'article 3.9 que la profondeur minimale d'un terrain situé à proximité d'un cour d'eau est de 75 mètres et que la superficie minimale est de 4000 mètres carrés.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 5^e jour du mois de février 2025.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière